

Express-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel du 17 juin 2019

A retenir de ce CHSCT-M...

Retrouve la déclaration préalable de Force Ouvrière en fin de ce document

Les sujets portés par Force Ouvrière lors de ce CHSCT-M

- La nécessité de prévenir plutôt que de guérir, en donnant du sens ! Les réorganisations, mutualisations, transfert incessants renforcent la perte de sens et le sentiment d'abandon des agents. Et à l'aube des prochains gros chambardements, il est nécessaire que toute la chaîne ministérielle soit consciente du problème.
- Une prise en compte plus importante de toutes les missions de notre périmètre ministériel : risques spécifiques de la DGAC, métiers en lien avec les cours d'eau, inspecteurs des installations classées, contrôle des transports terrestres...
- Une demande de sortir du silence concernant les violences sexuelles
- La réaffirmation d'avoir un retour sur les plans de prévention des risques routiers dans toutes les structures

Les sujets abordés :

Plan pluriannuel 2019-2021 relatif à la prévention des risques professionnels

Ce plan permet de cadrer les actions prioritaires à mener lors de la mandature, sans être limitatif.

Force Ouvrière se félicite de l'**ouverture (enfin!) des réflexions sur les TMS !**

Force Ouvrière note que **l'administration oublie une nouvelle fois des populations entières du périmètre ministériel qui ont pourtant des risques spécifiques** : absence de prise en compte de la DGAC, des métiers liés aux cours d'eau (laboratoires d'hydrobiologie,

subdivisions fluviales, contrôle des transports terrestres...).

Force Ouvrière insiste également sur **le risque routier dans toutes les structures**, et pas seulement les DIR, du fait des fusions et mutualisations de plus en plus nombreuses et de l'augmentation du nombre de trajets et de leurs durées.

Concernant la mise en place des cellules d'écoute, Force Ouvrière insiste pour que ce soit des **cellules de professionnels de la santé** et non des cellules d'écoute bricolées en service.

Suivi des accidents graves, mortels et des suicides imputables au service

Force Ouvrière **déplore à nouveau que ne soient présentés que les suicides qui font l'objet d'une procédure d'imputabilité au service.** Dans le climat actuel, où l'administration crée elle-même les risques psycho-sociaux, il est indispensable que les membres du CHSCT-M aient connaissance de tous décès d'agents dans les services et de tous les agents qui auraient tenté de mettre fin à leurs jours.

FO rappelle que **l'employeur est responsable des conditions d'exécution des tâches** et que c'est lui qui donne les instructions au travailleur et non pas une entreprise extérieure.

FO rappelle qu'il doit y avoir un **plan de prévention des risques routiers partout** qui permette d'adapter les déplacements et les amplitudes horaires (remisage à domicile, départ la veille, retour le lendemain...).

Fiche réflexe accompagnement des agents lors de la reprise du travail après une longue absence

Une fiche réflexe permettant aux services de mieux appréhender le retour d'un agent après une absence liée à la maladie a été présentée. Cette fiche n'étant pas encore finalisée, ce point sera examiné à nouveau suite à la prise en compte des retours des membres du CHSCT-M.

Tes représentants FO au CHSCT-M :

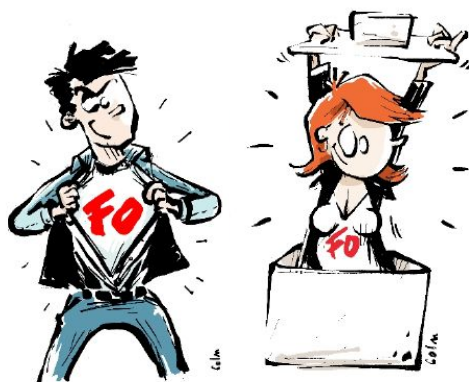
Dominique MOUTAUD, DIR CO

Malvina SIMON, SG

Laurent BEAUFILS, DREAL NA

Sylvain FRANCOIS, DIR Est

Sandrine FOURNIER-MICHELIN, DDT 28



Déclaration préalable CHSCT-M du 17 juin 2019

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-M, madame la présidente,

Nous commencerons par une note optimiste en vous remerciant d'avoir suivi la résolution des membres du CHSCT concernant le travail sur les risques d'expositions aux particules et aux poussières. Nous espérons que le travail qui s'en suivra sera riche d'enseignement pour nous tous.

Vous l'aurez compris, nous ne nous arrêterons malheureusement pas sur cette bonne note.

La présentation du plan d'actions pluriannuel 2019-2021 intervient dans une période plus que trouble et alors qu'un tournant semble sur le point de s'opérer dans notre ministère.

Si cette situation semble désormais clairement être prise en compte, nous ne pouvons que nous inquiéter du qui ?

Qui s'occupera de gérer ces personnes ? Qui s'occupera de pallier à la désertification des services RH de proximité ?

Qui soutiendra ces services RH de proximité qui verront augmenter le nombre d'appels au secours ? Qui soutiendra les encadrants de vos ministères qui seront pris entre le marteau et l'enclume et pour qui aucune avancée ne semble venir ?

Parce que pour éviter les RPS, il faudrait donner du sens. Malheureusement la présentation du plan de développement managérial et les annonces à venir ne nous rassurent pas !

Nous verrons dans les jours à venir à quelles sauces (au pluriel) vos agents seront mangés et si l'écologie est vraiment prioritaire. Nous devons vous avouer que nous pressentons que nous allons être déçus. Comme l'employeur créé désormais lui-même les risques primaires :

- teneur des circulaires AP 2022 du Premier ministre sur l'administration centrale et l'État territorial,
- attaque désormais assumée sur les DIR,
- sans oublier les propos tenus par nos propres ministres pour liquider nos missions dans le prochain paquet décentralisateur

Le syndicat Force Ouvrière leur proposera un mode très efficace de prévention des RPS : la mobilisation !

Enfin, sur un sujet plus terre à terre, le CHSCT a comme compétence les questions d'égalité, de harcèlement et de violences. Pourtant, il n'en est jamais question dans cette instance. Lors de la négociation du protocole égalité professionnelle, l'ensemble des organisations syndicales a demandé au DRH plus de transparence sur ce sujet. Nous ne saurions en effet accepter le célèbre « aies confiance » du livre de la jungle. Ce sujet nous préoccupe tous et nous souhaiterions vivement que ce sujet soit discuté dans cette instance. La relation de confiance entre la victime et la personne qui la prend en charge est très importante mais ne doit pas conduire à la mise sous cloche de cette problématique.

Je vous remercie.